

*Extrait du registre des arrêtés municipaux***ARRÊTÉ**

N° SG 2026-758

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article
L 2122-19,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit
de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de
la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise Boissel pour le compte
d'ORANGE sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation et
le stationnement rue Jean Gremillon à l'occasion de travaux de maintenance du
réseau ORANGE,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du **21 septembre 2026 au
02 octobre 2026**,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier
temporairement la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous les véhicules ou engins à deux
roues **s'effectuera en alternée manuelle du 21 septembre 2026 au 02 octobre
2026 :**

- Rue Jean Gremillon, au droit des travaux.

Article 2 – Le stationnement de tous les véhicules ou engins à deux
roues **sera interdit du 21 septembre 2026 au 02 octobre 2026 :**

- Rue Jean Gremillon, au droit des travaux.

**Article 3 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les
prescriptions du présent arrêté** seront mises en place par l'entreprise ORANGE.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire
l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et
poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville,
Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux**
sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le quatorze septembre deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

